



Tribunal judiciaire de Rennes

Audience solennelle de rentrée du 17 janvier 2022

Discours de M. Philippe Astruc, procureur de la République

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Bâtonnier,
Chers collègues,

Madame la Présidente,

Mes premiers mots seront naturellement pour vous souhaiter, au nom de l'ensemble des membres du parquet, la bienvenue dans notre juridiction. Je tiens également à saluer deux grands professionnels aux qualités véritablement exceptionnelles avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avant qu'ils ne quittent en 2021 le tribunal de Rennes, le président Joullin que je salue dans sa retraite landaise et Emmanuelle Bernier, notre directrice de greffe. Je salue à ce titre l'arrivée de M. Yann Garcia-Audo qui la remplace depuis cet été.

Le parquet s'est également récemment enrichi de l'arrivée de M. Marc Gelineau-Larrivet, vice-procureur, et de Mme Estelle Tougait, substitute présente à mes côtés, auxquels je souhaite la bienvenue.

Il m'est très agréable d'accueillir une présidente, qui plus est enrichie d'une première carrière d'avocate, pensant que la diversité des parcours, des expériences et des profils constitue un atout pour la réflexion partagée et la conduite de notre juridiction d'autant plus en cette période où les défis humains, organisationnels et de sens de l'action ne manquent pas.

Vous arrivez au tribunal de Rennes, mais vous arrivez également en terre bretonne. Sans pour autant envisager de me reconvertir à l'office du tourisme, je ne peux que vous dire, moi qui ne suis que « breton de cœur », à quel point cette terre est belle.

Belle de la profondeur de son histoire si vous songez au mégalithisme de « La roche aux fées » à quelques kilomètres d'ici où 4 ou 5 000 ans vous contemplant, belle de ses forêts et de ses légendes, belle de sa créativité si vous songez que le « médium interactif par numérisation d'information téléphonique » (que des esprits réducteurs s'échinent à appeler Minitel) est né à quelques centaines de mètres d'ici et que Rennes est aujourd'hui un des fleurons du numérique, belle de sa culture celtique, belle de son sens de la fête et de la fraternité.

Le breton sait d'où il vient, sait qui il est, sait où il va, ici et tout autour du monde, le « Gwenn ha du » dans une main et une galette saucisse dans l'autre, avec un caractère granitique comme sa terre et les yeux vers l'horizon.

Alors pour faire une petite entorse à l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, bloavez mad 2022 madame la Présidente et soyez la bienvenue en Bretagne.

Même s'ils ne peuvent être présents pour d'évidentes raisons sanitaires, je souhaite remercier pour la qualité de nos relations, M. le préfet Emmanuel Berthier et les membres du corps préfectoral, ainsi que Mme la maire de Rennes et les élus de notre ressort qui apportent un soutien constant à l'action de l'institution judiciaire qui mérite d'être souligné.

J'exprime également ma reconnaissance pour le travail accompli cette année par les différents services de police, de gendarmerie et de douanes avec lesquels nous avons obtenu, il me semble, des résultats significatifs, que nous développerons dans quelques jours avec M. le Préfet. J'ai également une pensée particulière pour les personnels de l'administration pénitentiaire qui exercent, je le redis, l'une des missions les plus difficiles de la République.

* * *

En cette audience de rentrée singulière, je souhaite évoquer plus particulièrement quelques-uns des axes de travail qui ont structuré notre action en 2021 et continueront à nous occuper fortement en 2022. J'en ai choisi quatre :

- **Le premier axe sera naturellement la lutte contre les violences faites aux femmes**

qui constitue comme vous le savez, depuis la première minute de mon mandat il y a bientôt trois ans, la préoccupation première du parquet de Rennes. Le temps passé depuis la réorientation profonde de notre action en 2019 permet une première analyse si l'on compare les données de 2018 et celles de 2021.

Ainsi :

- le nombre de procédures reçues a été plus que doublé passant de 916 à 1972, ce qui atteste que nous gagnons sur le « chiffre noir » des faits non révélés en créant un environnement plus favorable aux victimes ;
- le taux de classement sans suite a nettement diminué passant de 49,45 % à 37,88 % ;
- le nombre de stages de responsabilisation des conjoints violents qui constitue la réponse minimale en ce domaine a été pratiquement multiplié par 6 passant de 102 à 580 ;
- le nombre de défèrements pour des réponses immédiates a été multiplié par trois passant de 103 à 334 ;
- le nombre de « téléphones grave danger » attribué a été multiplié par presque quatre passant de 6 à 22 et le nombre de « bracelets anti-rapprochement », dispositif plus récent, progresse.

Cette politique pénale très incisive n'est pas sans peser sur l'administration pénitentiaire qui doit désormais prendre en charge environ 130 détenus pour ce motif et plus de 400 condamnés dans le cadre du milieu ouvert. Le suivi de cette population pénale, et la détection des risques de nouveaux passage à l'acte, constitue un enjeu de taille que nous nous employons avec les juges de l'application des peines, le parquet, les assistantes spécialisées et le SPIP à relever, notamment par la mise en place d'une grille d'évaluation de la dangerosité spécifique qui nous permet d'identifier les situations les plus préoccupantes.

Au-delà de ces données brutes qui attestent de la mobilisation des services d'enquête et de l'appareil judiciaire, nous nous employons à développer des partenariats, comme cette année avec l'IEP de Rennes avec lequel nous avons mis en place des modules de formation obligatoires chaque année pour les étudiants afin d'avoir une action de prévention notamment en matière de violences sexuelles. Il s'agit ici de développer ce que j'appelle une « culture du consentement » afin que les comportements en ce domaine changent. Ce combat est celui d'une génération, comme celui de la protection a été celui de la génération sida. Il n'existe aucune fatalité à la situation actuelle. Avec M. le recteur, nous souhaitons que ce type d'initiative se développe et je remercie la municipalité de Rennes d'avoir fait le choix d'accompagner cette dynamique en 2022.

Nous continuons à déplorer malgré tout depuis plusieurs années un homicide conjugal ou « féminicide » par an sur notre ressort, l'année 2021 ayant été marquée par un fait qui a ému bien au-delà de notre région et a pris une dimension nationale par son caractère exceptionnel.

Chacun de ces actes ne doit que nous renforcer dans notre détermination en ayant la conscience que seul un effort de longue durée nous permettra de gagner cette bataille essentielle.

- **Le deuxième axe est celui de la lutte contre les stupéfiants**

qui est l'autre domaine dans lequel un effort considérable a été fait en 2021.

Sans vous abreuver de chiffres, il convient de souligner qu'il s'agit tout autant d'une politique de responsabilisation des usagers, afin de peser sur « la demande » qui est très élevée, aux travers des verbalisations pour conduite sous stupéfiants et par les amendes forfaitaires délictuelles pour usage (au nombre de 1221 verbalisations pour l'Ille-et-Vilaine en 2021 et de 1784 depuis le lancement du dispositif en juin 2020), que d'une lutte contre les trafics afin de contrarier « l'offre ». A ce titre, l'accent a été mis ces derniers mois sur les trafics dans les halls d'immeubles qui constituent un trouble véritablement insupportable pour les riverains. Cet effort sera poursuivi, nous le devons à nos concitoyens.

Cette lutte contre le trafic de proximité est difficile eu égard notamment au nombre de personnes pouvant s'adonner à cette activité sur un point de revente. Si je prends pour exemple celui qui a dramatiquement défrayé la chronique en 2021 de Saint-Jacques-de-la-Lande, ce ne sont pas moins de 46 trafiquants qui ont été identifiés cette année sur ce point de revente, dont 10 ont été incarcérés, 11 judiciairement interdits de paraître et 7 demeurent à juger. Je vous laisse faire le compte s'agissant des quelques dizaines de points de revente que nous avons à traiter sur Rennes.

Est-ce un puits sans fond, sans doute pas, mais un puits profond assurément.

Au-delà de la lutte contre les approvisionnements et le trafic international que nous conduisons avec la JIRS (qui a pu procéder cette année encore à de très importantes saisies d'avoirs criminels à hauteur de plus de 4,8 millions d'euros), nous avons concentré nos efforts sur la lutte contre les « règlements de comptes » qui constituent un trouble majeur à l'ordre public. Si en 2020 nous avons connu au premier semestre une envolée de ce phénomène à Rennes avec 10 faits entre janvier et juin (pour un niveau annuel auparavant entre 2 et 4 faits), nous ne déplorons entre guillemets « que » 2 faits sur les 18 derniers mois, même si l'un d'eux a eu des conséquences dramatiques à Cleunay.

La mobilisation exceptionnelle conduite avec la police judiciaire nous a permis d'avoir un taux d'élucidation de 75 % alors qu'il n'est que de 29 % au niveau national. Je veux croire que notre détermination à ne laisser s'installer aucune impunité est la bonne stratégie.

Je dois à la vérité de vous dire que ce n'est pas sans efforts que nous avons conduit de front ces deux politiques pénales en matière de violences conjugales et de lutte contre les stupéfiants de manière très incisive en multipliant les réponses pénales, notamment au travers d'une politique de défèrements jamais atteinte à Rennes. Ils ont été en 2021 de 1354, soit plus de 100 par mois ou de 3 par jour, alors qu'ils n'étaient en 2017, pour donner un repère, que de 877.

Je tiens à remercier avec force mes collègues du siège, du parquet et du greffe qui ont porté avec courage cet effort sans précédent qui trouve assurément ses limites dans une sollicitation du facteur humain qui a pu s'avérer en limite supérieure de nos capacités.

J'attire avec solennité l'attention sur le fait qu'une politique publique de sécurité passe naturellement par une présence policière dans la rue mais nécessite, à proportion, des capacités policières d'investigation pour établir les procédures et des capacités judiciaires et pénitentiaires adaptées, sauf à créer les phénomènes d'embolie ou d'épuisement professionnel que nous connaissons actuellement.

Entendre certains, de manière pavlovienne, évoquer le laxisme judiciaire sonne, vous le comprendrez, difficilement à mes oreilles si j'ajoute pour être complet que nous avons aujourd'hui à Vezin 752 détenus, pour un taux d'occupation de 131 %, et 95 détenus qui dorment par terre.

- **Le troisième axe de travail est le développement des amendes forfaitaires délictuelles**

De ce que je viens de présenter, il se déduit que nous devons développer d'autres outils de réponse pénale. C'est ce que nous faisons depuis fin 2018 avec l'amende forfaitaire délictuelle qui connaît un développement croissant. Pour l'illustrer, il suffit de préciser que nous avons traité à l'antenne du parquet au CNT 57 000 délits en 2019, 120 000 en 2020 et plus de 230 000 en 2021 s'agissant des six délits actuellement forfaitisés.

Les annonces fortes en ce domaine faites il y a quelques jours par M. le Président de la République, qui entend généraliser cette possibilité de sanctionner par une amende forfaitaire à tous les délits jusqu'à un an d'emprisonnement, attestent qu'une partie non négligeable de la réponse pénale en France passera désormais par le parquet de Rennes.

Cette perspective constitue donc pour nous un enjeu d'une particulière importance qu'il nous faut anticiper à tous points de vue. Monsieur le Procureur Général, je vous remercie pour le souci qui est le vôtre de nous accompagner dans ce développement.

- **Le quatrième axe que je souhaite évoquer est l'attention aux territoires**

L'année 2021 aura été marquée par notre volonté de rapprocher la justice pénale du justiciable en mettant en place la territorialisation de l'action des délégués du procureur qui mettent en œuvre la plupart des mesures d'alternatives aux poursuites. Jusqu'alors essentiellement réalisées au tribunal de Rennes, elles sont désormais mises en œuvre également à Redon, Fougères, Vitré et Montfort-sur-Meu au plus près du domicile du contrevenant.

Cette volonté de nous rapprocher des territoires trouvera par ailleurs en 2022 sa traduction par une ambitieuse convention sur laquelle nous travaillons depuis plusieurs mois avec les présidents des associations des maires et des maires ruraux que je remercie de leur écoute et de leur soutien.

Je terminerai en évoquant les **États généraux de la Justice** qui sont en cours pour formuler, parmi les très nombreux chantiers ouverts, deux propositions :

La première, je l'exprime devant vous Monsieur le Premier Président qui avez en charge la réflexion sur la territorialisation de l'action de la justice, est celle d'une mise en adéquation des cartes administratives et judiciaires au premier comme au second degré de juridiction. Il est en effet une perte d'énergie et d'efficacité évidente que de devoir travailler sur des territoires qui n'ont pour chaque partenaire pas les mêmes périmètres. J'appelle de mes vœux la création de parquets départementaux (sachant qu'il peut y en avoir en France de 1 à 5 selon les départements) tout en maintenant l'ensemble des sites pour assurer une justice de proximité.

La deuxième, je l'exprime devant vous Monsieur le Bâtonnier, a trait à la structure des ressources humaines de la magistrature. Après le séisme d'Outreau, je fus de ceux qui ont œuvré pour une plus grande ouverture de notre corps à des professionnels arrivant d'autres horizons professionnels en « deuxième carrière », évolution aujourd'hui pleinement effective.

Cette évolution me paraît devoir être complétée par une plus grande possibilité de passage pour un temps défini de l'avocature vers la magistrature et inversement. Je suggère dans ce cadre de prévoir la possibilité de recrutements, suivant des modalités de sélection à définir, sur la base d'un contrat de droit privé de trois ans renouvelable, d'avocats ayant entre trois et dix ans de barre qui pourraient bénéficier d'une formation type « changement de fonctions » assurée par l'ENM avant de rejoindre nos parquets, dans l'esprit du dispositif que nous connaissons des « magistrats à titre temporaire » mais à temps plein.

Il s'agirait d'une solution rapide (pour mémoire, entre le moment de la décision politique validée par Bercy et l'arrivée en juridiction de magistrats, il se passe au mieux 3,5 années) pour pouvoir disposer de collègues ayant notamment non seulement une bonne connaissance de l'institution judiciaire mais également une capacité à « monter à l'audience » (ce que ne peut pas faire « l'équipe autour du magistrat » pour très appréciable qu'elle soit).

La possibilité inverse pour les magistrats de rejoindre le barreau serait également facilitée au titre d'une « mobilité externe », dans un autre ressort naturellement.

Ce dispositif présenterait en outre le mérite de renforcer la connaissance mutuelle de nos professions à un moment où nous faisons collectivement le constat de liens nettement plus distendus qu'ils ne furent.

Avant de conclure, je tiens à vous remercier Monsieur le Procureur Général plus globalement pour votre écoute et le soutien constant que vous avez pu apporter depuis votre arrivée il y a quelques mois à l'action du parquet de Rennes. Soyez assuré de ma loyauté et de ma gratitude.

* * *

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise de déclarer close l'année judiciaire 2021, ouverte l'année judiciaire 2022, constater le respect des prescriptions du code de l'organisation judiciaire et dire que du tout il sera dressé procès-verbal.

Je vous remercie.